



Groupe de travail stratégique du comité des relations gouvernementales de l'Association des professionnels en philanthropie (AFP) du Canada
Auteur principal : Dwaine Taylor
Collaboratrices : Esther Lee, Tanya Rumble, Christy Miller

Contexte

AFP Canada milite en faveur d'un environnement qui renforce la collecte de fonds efficace et éthique afin d'encourager les gens à donner. Notre vision est la suivante : une sollicitation accrue nous permettra d'obtenir plus de dons pour mieux soutenir les causes que nous défendons. Dans le cadre de son mandat en 2021, le comité des relations gouvernementales d'AFP Canada a élaboré des positions stratégiques sur des enjeux clés pour les membres de l'AFP au Canada.

Enjeu

Bien qu'il représente 8,4 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada¹, **le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif n'a pas d'administration ministérielle, réglementaire ou organisationnelle distincte au sein de l'appareil gouvernemental fédéral**. En revanche, des ministres fédéraux, des secrétariats et des ministères entiers se consacrent à des industries dont le pourcentage de contribution au PIB du Canada est similaire (construction, finances, extraction minière, pétrolière et gazière)².

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif (OSBL) ont toujours été oubliés ou écartés des mesures gouvernementales visant à stimuler la croissance économique ou à répondre à des problèmes urgents. Tout récemment, pendant la pandémie de COVID-19, notre secteur a été exclu de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et a été obligé de plaider pour qu'on l'inclue à ce programme après que le gouvernement en a fait l'annonce. Voici d'autres exemples du genre :

- Les organismes de bienfaisance et les OSBL, en raison de leur structure organisationnelle, peuvent être exclus des diverses initiatives gouvernementales, comme le programme Les mathématiques des technologies de l'information et des systèmes complexes (MITACS) auquel le secteur n'a été admissible qu'à partir de 2014.

¹ Statistique Canada (2021). *Le Quotidien* : « Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, premier trimestre de 2021 », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210628/dq210628c-fra.htm>.

² Gouvernement du Canada (2021). « Liste des industries et milieux de travail sous réglementation fédérale », <https://www.canada.ca/fr/services/emplois/milieu-travail/milieux-reglementation-federale.html>.

- Les organismes de bienfaisance et les OSBL, par leur nature, ne sont pas admissibles aux programmes d'incitation fiscale (comme l'amortissement accéléré et les crédits d'impôt pour la recherche), et il n'existe aucune politique pour offrir à ces organismes des avantages équivalents.
- Subventions et contributions – Ce programme ne permet pas aux organismes de bienfaisance et aux OSBL de couvrir les frais d'administration, les frais d'organisation et les coûts indirects liés à la prestation de services, même lorsqu'ils soumissionnent pour des contrats visant à fournir un service au nom du gouvernement. Les organisations du secteur privé qui remportent un contrat d'approvisionnement sont autorisées à inclure ces coûts dans leur proposition³.

Le Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance (CCSB) a souligné dans son rapport de janvier 2021 que les cadres de politique fédéraux régissant le secteur sont mal coordonnés et que les investissements du gouvernement fédéral dans la collecte de données, la technologie de l'information, les finances et les pratiques du marché du travail pour le secteur sont insuffisants. Selon le CCSB, une entité politique permanente au sein du gouvernement pourrait donner lieu à un secteur plus efficace et plus productif, grâce à la mise en place de politiques et de programmes fédéraux coordonnés⁴.

Importance d'un secrétariat responsable du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif

Les secrétariats représentent des centres d'information pour le gouvernement fédéral. Ils sont responsables, en partie, de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de l'information sur les tendances, les fonctions et les besoins d'une industrie ou d'un secteur, en collaboration avec les décideurs et les organismes de réglementation. **La création d'un secrétariat pour le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif favoriserait la prise en compte adéquate des besoins des organismes de bienfaisance et des OSBL dans les décisions réglementaires et stratégiques à l'échelle fédérale.** Un secrétariat agirait comme organisme central grâce auquel le secteur pourrait travailler en partenariat avec le gouvernement sur des changements qui profiteraient aux Canadiennes et aux Canadiens, notamment une réforme législative et réglementaire ainsi que des investissements ciblés.

En créant un secrétariat pour le secteur qui aurait le mandat de produire un rapport annuel sur l'état du secteur, le gouvernement peut accroître la sensibilisation générale au secteur et à son importance pour l'économie et les communautés canadiennes.

³ Imagine Canada (2019). *Pour une « maison » au sein du gouvernement responsable du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif*, <https://drive.google.com/file/d/1YbRg1LE6DaSKstWF-3QzBAxz2Lls-Uwt/view>.

⁴ Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance (2021). *Premier rapport du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance – Janvier 2021*, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/rapports-information-entreprise/comite-consultatif-secteur-bienfaisance/premier-rapport-du-comite-consultative-secteur-de-la-bienfaisance.html>.

Avantages d'avoir une entité et un champion au sein du gouvernement

Un organisme central pour le secteur se traduira par :

- Une meilleure compréhension de la façon dont les programmes et les règlements gouvernementaux peuvent accroître l'efficacité et l'innovation au sein du secteur de la bienfaisance;
- Un environnement réglementaire plus efficace, notamment l'adoption d'une réglementation qui habilite les organismes et favorise les dons de bienfaisance. Ainsi, tout serait considéré du point de vue du secteur caritatif, depuis les crédits d'impôt pour dons de bienfaisance aux lois antipourriel en passant par la réglementation sur la protection des renseignements personnels;
- La célébration et la défense des contributions et de l'impact du secteur caritatif;
- Des programmes gouvernementaux qui incluent le secteur, plutôt que de l'oublier, et qui lui donnent les moyens d'en offrir davantage aux Canadiennes et aux Canadiens;
- Des données pertinentes et opportunes sur le secteur afin d'éclairer la prise de décision tant de la part du gouvernement que du secteur.

Contexte entourant l'enjeu

Le 20 juin 2019, le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance a publié son rapport intitulé *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*⁵. Ce rapport est l'aboutissement de 18 mois d'audiences publiques auxquelles ont participé 150 personnes représentant l'ensemble du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif au Canada. Il renferme 42 recommandations à l'intention du gouvernement fédéral pour renforcer le secteur.

La recommandation 22 répond à la préoccupation soulevée par de nombreuses interventions devant le comité, y compris celle de l'AFP, selon laquelle le secteur devrait avoir une place au sein du gouvernement. Lorsque le comité a déposé son rapport – et lors de nombreux entretiens ultérieurs avec des membres du comité –, cette proposition a été systématiquement classée comme la recommandation la plus importante du rapport. Elle se lit comme suit :

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, crée un secrétariat sur le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif afin :

- *d'établir un groupe de travail interministériel formé de représentants de Finances Canada, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, de l'Agence du revenu du Canada, d'Emploi et Développement social Canada et d'autres ministères ayant des liens directs avec les organismes de bienfaisance et sans but lucratif, et d'organiser régulièrement des réunions;*

⁵ Sénat du Canada (2019). *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*, https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/CSSB/Reports/CSSB_Report_Final_f.pdf.

- *d'organiser des réunions avec les groupes compétents de ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des divers aspects de la réglementation et des relations avec le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif;*
- *de publier un rapport annuel sur l'état du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif. Ce rapport doit présenter les changements apportés au secteur par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et donner un aperçu de la santé économique et sociale du secteur.*

En janvier 2021, le Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance (CCSB) a recommandé à la ministre du Revenu national de « travailler avec ses collègues du Cabinet afin d'instaurer une "entité au sein du gouvernement" pour les organismes de bienfaisance et à but non lucratif du Canada, à l'extérieur de l'ARC »⁶.

Selon le CCSB, cette entité fournira « un espace au sein du gouvernement pour l'élaboration rigoureuse de politiques, ce qui renforcera la relation pour assurer un partenariat plus productif et efficace, et permettra de défendre les intérêts du secteur lorsque des politiques et des programmes gouvernementaux d'ordre général sont à l'étude, assurant la communication et la liaison avec d'autres ministères ».

Le CCSB recommande également que cette entité soit suffisamment « centrale » pour participer aux discussions clés, qu'elle fasse partie de l'appareil gouvernemental permanent, que sa mise en œuvre soit économique et relativement facile pour le gouvernement fédéral et que son mandat se limite aux enjeux que les organismes de bienfaisance et à but non lucratif ont en commun en raison de leurs structures organisationnelles. Enfin, l'entité au sein du gouvernement devrait reconnaître que les organismes de bienfaisance et à but non lucratif apportent une importante contribution économique et sociale au Canada.

En mars 2021, le gouvernement a publié sa réponse au rapport du Sénat dans laquelle il indique qu'il « appuie la création d'une entité unique au gouvernement » pour le secteur de la bienfaisance. La réponse précise que « EDSC [Emploi et Développement social Canada] dirige actuellement l'approche du gouvernement du Canada à l'égard du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif » et que, par conséquent, ce ministère serait bien placé pour accueillir le secrétariat. Cependant, la réponse ne fixe aucune échéance pour la mise en place de ce secrétariat⁷.

Enfin, bien que l'AFP ait été satisfaite de certaines mesures annoncées dans le budget 2021 et de leur potentiel à aider le secteur et les collectivités qu'il sert, le budget n'abordait pas les

⁶ Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance (2021). *Premier rapport du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance – Janvier 2021*, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/rapports-information-entreprise/comite-consultatif-secteur-bienfaisance/premier-rapport-du-comite-consultative-secteur-de-la-bienfaisance.html>.

⁷ Réponse de la ministre du Revenu national au rapport du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance intitulé *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*, https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/CSSB/reports/CSSB_GovResponse_Charitable_f.pdf.

changements globaux qu'il faut apporter à l'échelle du secteur, ni l'appel à la création d'une entité au sein de l'appareil gouvernemental. Ainsi, malgré des arguments bien articulés, **il n'y a actuellement aucune feuille de route pour instaurer une entité au sein du gouvernement.**

*Emploi et Développement social Canada (EDSC) dirige actuellement l'approche du gouvernement du Canada à l'égard du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif. Le secteur bénévole est appuyé par un certain nombre de mécanismes, notamment l'administration par EDSC du prix Bénévolat Canada, le Programme de partenariats pour le développement social, lequel effectue des investissements stratégiques dans le secteur bénévole, ainsi que le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire de 350 millions de dollars, qui vise à aider les organismes communautaires à servir les Canadiens et Canadiennes vulnérables au cours de la pandémie de COVID-19. Bien qu'Innovation, Sciences et Développement économique et d'autres ministères et organismes, y compris l'Agence du revenu du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le ministère des Finances, jouent un rôle important dans le soutien du secteur afin de garantir une approche gouvernementale coordonnée, EDSC pourrait également être bien situé du fait que ses programmes sont axés sur le secteur caritatif et sans but lucratif. EDSC pourrait tirer parti de ses travaux actuels sur la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale pour mobiliser les intervenants afin de mieux comprendre les attentes relatives au rôle et au mandat d'un secrétariat centralisé.

Faits en bref

- Les organismes de bienfaisance et les OSBL emploient environ 10 % de la main-d'œuvre canadienne⁸.
- Bien qu'il représente 8,4 % du PIB du Canada, le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif n'a pas d'administration ministérielle, réglementaire ou organisationnelle distincte au sein de l'appareil gouvernemental fédéral. En revanche, des ministères fédéraux, des secrétariats et des ministères entiers se consacrent à des industries dont le pourcentage de contribution au PIB du Canada est similaire (construction, finances, extraction minière, pétrolière et gazière)⁹.
- Bien que les organismes de bienfaisance et sans but lucratif aient connu une forte baisse de leurs revenus pendant la pandémie de COVID-19, leur produit intérieur brut réel a augmenté en 2021¹⁰.

Pour en savoir plus, veuillez visiter [notre site Web](#).

⁸ Statistique Canada (2017). *Le Quotidien* : « Institutions sans but lucratif et bénévolat : une contribution économique, 2007 à 2017 », https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190305/dq190305a-fra.htm?utm_source=Early+Alert+-+open&utm_campaign=bb67f75dba-EMAIL_CAMPAIGN_2017_03_13_COPY_01&utm_medium=email&utm_term=0_639057398f-bb67f75dba-292684385.

⁹ Gouvernement du Canada (2021). « Liste des industries et milieux de travail sous réglementation fédérale », <https://www.canada.ca/fr/services/emplois/milieu-travail/milieux-reglementation-federale.html>.

¹⁰ Statistique Canada (2021). *Le Quotidien* : « Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, premier trimestre de 2021 », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210628/dq210628c-fra.htm>.